

**Extrait du Registre des
CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250417-D046_2025_2-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	01/04/2025
Date d’Affichage	01/04/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBouc.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER,
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc.

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET

N°046-2025**Vote du Compte Administratif 2024 – Budget ZA LA MASSONNAIS**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2024 de ZA La Massonnais, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Recettes	352 580.37 €
Dépenses	<u>342 034.94 €</u>
Excédent exercice 2024	10 545.43 €
Report excédent 2023	165 876.36 €

Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement **176 421.79 €**

Investissement

Recettes	340 530.55 €
Dépenses	<u>330 127.97 €</u>
Excédent exercice 2024	10 402.58 €
Report déficit de l'exercice 2023	- 340 530.55 €

Résultat de l'exercice, déficit d'investissement **- 330 127.97 €**

Résultat net de clôture, déficitaire **- 153 706.18 €**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250417-D046_2025_2-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2024 de ZA La Massonnais arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

